



Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

NOTE à l'attention des capitaines (correspondants) des clubs de régionale : PN, R1, R2 et R3 Messieurs et PN et R1 Dames.

Bonjour,

Ce document sera présenté à la commission sportive fédérale du 15 septembre 2020, il est possible que des aménagements y soient apportés, nous vous tiendrons au courant.

Préconisations sanitaires pour le championnat par équipes

Les équipes de régional ont l'obligation de prévenir l'équipe visiteuse et le Juge-arbitre le plus tôt possible en cas de restrictions locales sur l'utilisation de l'équipement sportif (accès aux vestiaires, aux douches, accueil du public...).

Complément pour la gestion sportive exceptionnelle du championnat régional par équipes (contexte COVID) de la saison 2020-2021 :

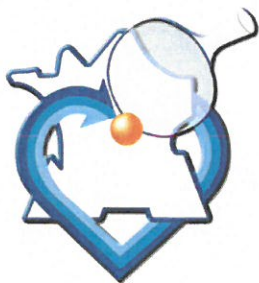
- Extrait du document communiqué par la FFTT « Note aux capitaines d'équipes nationales » s'appliquant :
« Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.

Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité. »

- Gestion « sportive » :
 - Cas d'un joueur absent pour suspicion ou atteinte de COVID dans une équipe ayant disputé une rencontre engendrant une équipe incomplète : pas de sanction financière ni sportive (pas de perte par pénalité) sous réserve de présentation d'un justificatif valide dans les 3 jours suivant la rencontre, la Ligue du Centre devant être informée par le responsable du club dès connaissance de la situation ; le justificatif valide pourra être délivré par un médecin généraliste, un centre d'urgence, SOS médecin.
 - Selon les circonstances, en Prénationale Messieurs, si un joueur qualifié pour jouer est absent pour suspicion ou atteinte de COVID, le classement minimum de points ne sera pas exigé pour son remplaçant.
 - Cas d'une salle fermée par les institutions locales : le club doit en informer la Ligue du Centre le plus rapidement possible (pour rappel, il peut être possible de jouer la rencontre dans un club voisin ou chez le club adverse).

Ligue Centre – Val de Loire Tennis de Table – 40 rue du Général LECLERC - 41300 SALBRIS
Tél. 02 54 96 14 28 – liguecentre.tt@wanadoo.fr - www.liguecentrett.com





Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

- Demande de report de la rencontre pour un cas « COVID » :
 - La Commission sportive régionale évaluera la qualification réelle du joueur pour l'équipe concernée. A partir de la 3^{ème} journée, pour être considéré comme appartenant à l'équipe, le joueur devra avoir déjà joué au minimum une fois dans l'équipe concernée.
 - La rencontre sera officiellement reportée au lendemain à 14h ou 17h pour la Prénationale ou, pour les régionales 1, 2 et 3 à la veille de la seconde journée suivant la rencontre reportée, à 9h ou 14h.
 - Les deux clubs peuvent se mettre d'accord sur une date antérieure à la nouvelle date officielle.
 - En cas d'absence de juge-arbitre disponible, le club recevant gèrera le juge-arbitrage.

Comptant sur votre collaboration, meilleurs amitiés sportives et bonne saison sportive.

Jean-Jacques Brion
Président de la Commission Sportive Régionale

Copie aux correspondants des clubs, aux membres de la Commission Sportive Régionale, de la Commission Régionale d'Arbitrage et au conseil de Ligue.

Ligue Centre – Val de Loire Tennis de Table – 40 rue du Général LECLERC - 41300 SALBRIS
Tél. 02 54 96 14 28 – liguecentre.tt@wanadoo.fr - www.liguecentrett.com

